COMMUNE DE ATTERT

Province de Luxembourg
Arrondissement d'Arlon

À Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal d'ATTERT,

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu en la Maison communale, salle Robert SCHUMAN, **le jeudi 22 janvier 2026 à 19 heures 30**.

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Renouvellement du mandat de commissaire de la RCA Attert
3. Placement d'un abri pour voyageurs - Bretelle de la N4 à Schadeck - Convention
4. Acquisition d'un bien à Nobressart - Décision de principe
5. Lotissement communal de Heinstert - Mise en vente 2025 en vente de gré à gré - Offre d'achat sur le lot 86
6. Intercommunale VIVALIA - Liquidation de la provision constituée pour le fonds d'investissement 2030 - Approbation
7. VIVALIA - Assemblée Générale extraordinaire du 12 février 2026 - Approbation des points à l'ordre du jour
8. Curage préventif du réseau d'égouttage - Approbation du renouvellement de la convention "in house" entre IDELUX Eau et la Commune d'Attert
9. Personnel communal - Service Finances - Conditions de recrutement d'un employé (H/F/X) d'administration à temps plein contractuel et constitution d'une réserve de recrutement - D6 ou B1

Attert, le 14 janvier 2026
Pour le Collège communal,
Par ordonnance,

Le Directeur général F.F.,

H. TOMAELLO

COMMUNE D'ATTERT - PROVINCE DE LUXEMBOURG

Le Bourgmestre,

L. QUIRYNEN